

**SUD** CHARLESTOWN

**Solidaires**

**SUD en tête à ces élections avec 58 %.  
Mais un résultat à consolider, au 2<sup>ème</sup> tour, avec pour  
objectif, une participation plus forte.**

### Résultat du 1<sup>er</sup> tour :

| Organisations<br>Syndicales | %    |
|-----------------------------|------|
| SUD                         | 58 % |
| CFDT                        | 42 % |

Notre succès est encore plus ample dans le seul collègue "employés" 65,91% pour SUD contre 34,09% pour la CFDT.

SUD est donc représentatif et donc de droit habilité à négocier tout accord chez CHARLESTOWN.

Tous nos remerciements aux salarié-es qui ont porté SUD en tête de cette élection.

### Un résultat encourageant mais pas pleinement satisfaisant.

Un autre enseignement bien moins réjouissant que nous devons tirer de ces élections est le taux d'abstention très élevé : 9 salarié-es sur 10 n'ont pas participé à ce scrutin.

Ce résultat doit nous rendre humble, il ne faut pas verser dans l'auto-satisfaction.

Sans nul doute c'est une marque de défiance forte : il serait simpliste de penser que seule la Direction en porte la responsabilité. La désaffection qui touche le monde politique est peut-être en train de gagner celui des élections professionnelles. Cela correspond à une forme de colère face à la dureté du travail, au manque de reconnaissance et à des salaires beaucoup trop bas, à une dévalorisation du travail fourni. À cela se rajoute le turn-over, la jeunesse des effectifs ainsi que le vote électronique qui tend à la dématérialisation et à rendre celui-ci plus flou.

Les événements horribles qui se sont déroulés à Paris n'ont bien évidemment pas contribué à la mobilisation pour ces élections.

### Avec SUD, ces élections sont l'affaire de toutes et tous!!

Aux derniers événements tragiques que nous venons de subir en France et en particulier à Paris a succédé une vague de solidarité et du vivre ensemble... C'est la note positive.

### Inspirons nous de cet état d'esprit:

C'est-à-dire faire bloc, car ensemble nous sommes plus forts. Une entreprise, au delà d'un chiffre d'affaire, c'est aussi une collectivité de salarié-es, qui doit se reconnaître dans ses représentant-es.

### Ces élections sont l'affaire de toutes et tous.

### Donc voter massivement renforcera la légitimité de vos élu-es.

Si le 2<sup>ème</sup> tour confirme, mieux, amplifie nos résultats électoraux, nous demanderons à la Direction d'ouvrir des négociations dans les meilleurs délais afin de rendre plus visible l'action de vos élus et aussi permettre la mise en place d'outils de communication indispensables pour le dialogue entre représentant-es du personnel et salarié-es.

### Le projet de SUD

Charlestown doit se singulariser des autres entreprises du secteur en fidélisant son personnel :

-par des salaires décents et des conditions de travail convenables et en valorisant l'utilité de chaque salarié-e.

-par une polyvalence et une ancienneté reconnues à travers une grille de reclassification propre à l'entreprise qui garantisse une progression de nos salaires.

La solution c'est : **renforcer le collectif.**

## **Le Comité d'Entreprise**

Il a pour mission de représenter " l'expression collective des salariés de l'entreprise " avec pour objectif de "défendre les intérêts des salariés dans la gestion de l'entreprise ". Il gère les activités sociales et culturelles (ASC) quand il y a un budget digne de nom. Mais ce n'est pas la seule activité.

Le CE est aussi consulté sur :

- l'organisation, la gestion, les restructurations, les effectifs;
- la durée et les conditions de travail ;
- la formation, l'activité économique, l'égalité professionnelle hommes/femmes dans l'entreprise.

Ce rôle économique est primordial pour surveiller la bonne marche de l'entreprise.

## **Les Délégués du Personnel**

Selon l'article L2313-1 du Code du Travail leur mission est de « présenter aux employeurs toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables à l'entreprise ». Les DP peuvent saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations relatives aux prescriptions législatives et réglementaires dont elle doit assurer le contrôle.

## **Le CHSCT**

les membres sont élus par les délégué(e)s du personnel et les élu(e)s du CE. Il est notamment chargé de :

-l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs.

la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées

## **Votez pour légitimer vos élu-es**

Pour voter il faut avoir son identifiant et son code qui garantissent toute confidentialité au vote. Si vous ne les avez pas reçus par voie postale ou plus simplement si vous les avez égarés, Il suffit de se connecter sur le site de vote pour les récupérer.

**[jevoteenligne.com/charlestown](http://jevoteenligne.com/charlestown)**

**De plus un numéro spécifique d'assistance des RH est prévu:**

**01 70 91 22 06**

**Sans oublier nos contacts mentionnés ci dessous.**



## **Pour nous contacter**

**Mme KOUALI Saida : 07 50 80 32 87**

**M.MAHÉ Patrick : 06 81 48 09 60**

**Email :**

**[contactsudcharlestown@gmail.com](mailto:contactsudcharlestown@gmail.com)**

**et maintenant..... sur facebook :**

**SudCharlestown accueil**

**un nouvel espace pour échanger entre nous, salarié-es de charlestown**

**Du 04 au 08 décembre, ENSEMBLE , avec SUD , transformons l'essai.**